



**ESQUIEZE –SERE**

## **Compte rendu du Conseil Municipal du 20 08 2015**

Étaient présents : P.Vuillaume, Ch.Baa-Puyoulet, ML.Broueilh, E.Coulom-Toye, JM Dellac, O.Memain, P.Nadau, J.Places,  
Absents excusés : Th Lassalle-Carrere, S.Ducos Y Lafon  
Secrétaire de séance : J.Places

### **1. Compte rendu du Conseil Municipal du 02/07/2015**

Sans commentaires, il est approuvé à l'unanimité

### **2. Vente Mounous - Irazusta**

Monsieur le Maire soumet aux élus une déclaration d'intention d'aliéner un bien présenté par Maitre Roca notaire à Argeles-Gazost 65 présenté par les propriétaires François MOUNOUS et Vincent MOUNOUS pour un bien construit sur les parcelles section A 186, 653 et 656 pour un montant de 80 000 €

A l'unanimité des présents le Conseil décide de renoncer à son droit de préemption.

### **3. Indemnités de conseil au Comptable du Trésor**

Monsieur le Maire soumet aux élus la demande de mandatement du Trésor Public pour l'indemnité de conseil 2015 allouée au Comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur pour un montant de 339.42€.

A l'unanimité des présents le Conseil décide d'allouer cette indemnité.

### **4. Groupement de commandes pour ADAP**

M le Maire informe les élus que la Communauté de Communes du Pays Toy propose de réaliser un groupement de commandes pour la passation d'un marché à procédure adaptée destiné à l'élaboration des Agendas d'Accessibilité Partagée ADAP. Ce diagnostic est destiné à répondre à la loi du 11 février 2015 qui impose que tous les bâtiments recevant du public doivent être accessibles aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite.

A l'unanimité des présents, le Conseil approuve cette proposition et autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes réalisé par la Communauté de Communes.

### **5. Ecole création de poste**

Pour assurer la cantine des enfants et les heures de garderie, le Maire propose aux élus de renouveler un poste « d'assistant école ».

A l'unanimité des présents, les élus décident le renouvellement du poste.

## **6. Décision Modificative n°3 Budget Principal**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres des budgets en cours étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

	<i>Articles</i>	<i>Montant</i>
<b><i>Investissement Dépenses</i></b>		
Travaux Yer de Prat	4581	177 000
<b><i>Investissement Recettes</i></b>		
Subvention Yer de Prat	4582	177 000

## **7. Divers**

**Elections régionales** : le prochain scrutin régional est fixé pour le 1<sup>er</sup> tour le 6 décembre 2015 et le deuxième tour le 13 décembre

**Publicité extérieure pré enseignes** : la loi du 12 juillet 2010 portant sur l'environnement a fixé depuis le 13 juillet 2015 l'interdiction de dispositifs publicitaires hors agglomération. Les dispositifs publicitaires scellés au sol sont interdits dans les communes de moins de 10 000 habitants. Pour la mise en application de cette loi, la Préfecture organisera une réunion d'information à l'automne 2015.

**Dons suite à la crue de 2013**: L'association des Maires du Pays Toy a reçu après la crue de 2013 de nombreux dons. Après avoir procédé dans un premier temps au remboursement des franchises des particuliers et professionnels ayant été impactés, il a été décidé cette fois-ci de procéder à un don à chaque agriculteur touché : montant du don 500€

**Travaux école** : le changement des baies "simple vitrage" par du "double" et la pose de volets roulants sont en cours de finition.

**Vitrine des producteurs** : il avait été envisagé de transformer le petit bâtiment face à Carrefour Market pour réaliser une vitrine des savoirs faire locaux. Les exigences demandées par l'association des producteurs locaux ne peuvent pas être prises en compte par la commune et le projet est donc abandonné.